



ARRETE N° 166/2023

Le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

- Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dont le montant est inférieur à 214 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- Vu la décision d'engager une étude géotechnique dans le cadre du marché de travaux d'assainissement de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées et la construction d'une station d'épuration sur la commune du Chambon,
- Après consultation et mise en concurrence,

ARRETE

Article 1 : Le Président décide d'attribuer l'étude géotechnique réalisée dans le cadre du marché de travaux d'assainissement de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées et la construction d'une station d'épuration sur la commune du Chambon, à l'entreprise GEOTECHNIQUE SOLUTIONS pour un montant total de 2 900 € HT.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône et au comptable de la collectivité.

Fait à Le Cheylard

Le 21/07/2023

Dr Jacques CHABAL

Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux



Par délégation,
N. Michel VILLERAGNE

